

AVIS DE SOCIETES(*)

Communiqué de presse

SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

« ASSAD »

Siège Social : Rue El Fouladh, Z.I Ben Arous –Tunis

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien Assad tient à informer les actionnaires et le public que les raisons avancées par Monbat pour la clôture des négociations de partenariat avec Assad méritent les clarifications suivantes :

- 1- Pour « les litiges et le statut non clarifié du terrain sur lequel est édifié l'usine » : ce litige a été réglé au profit de l'Accumulateur Tunisien Assad, et une correspondance a été envoyée à l'AFI en date du 12 Juin 2018 l'informant de la décision positive du tribunal administratif à ce sujet.

- 2- En ce qui concerne « l'impossibilité de conserver le contrôle d'une société Algérienne filiale de Assad »:Ce commentaire ne correspond pas à la réalité. La société mère Assad contrôle Batteries Assad Algérie (BAA) à hauteur de 70% et assurepleinement la gestion effective de sa filiale.
Il y a eu une procédure de saisie des actions de l'associé Algérien qui détient 30% du capital de BAA, ce dernier a enclenché une action en justice pour contester la saisie. BAA a confié à ses conseillers juridiques le soin de suivre cette opération et de prendre si nécessaire toutes les mesures qui s'imposeraient pour défendre les intérêts de Assad.

- 3- En ce qui concerne « le risque environnemental non justifié, qui n'a pas pu être projeté et n'a pas pu être géré de manière fiable » : l'Accumulateur Tunisien Assad a obtenu en janvier 2018 le renouvellement de l'autorisation de recyclage, Assad est en contact régulier avec les administrations tunisiennes chargées des aspects environnementaux, et il n'y a aucun litige à ce niveau et la gestion des aspects relevant de l'environnement se déroule de manière normale.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*